

LES RACHATS DE TRIMESTRES A LA CNBF

Le rachat de trimestres permet :

- Soit d'atténuer la minoration qui serait appliquée sur la pension dans le cas où la durée d'assurance requise ne serait pas atteinte à la date d'effet souhaitée (*option 1 du barème figurant au verso*) ;
- Soit d'atténuer la minoration avec en plus la validation d'un ou plusieurs trimestres supplémentaires pour le calcul de la pension CNBF (*option 2 du barème figurant au verso*).

Les périodes rachetables sont :

- Les années incomplètes : années civiles pendant lesquelles l'avocat est affilié à la CNBF, mais durant lesquelles moins de quatre trimestres d'assurance ont été validés ;
- Les années d'études supérieures ayant donné lieu à l'obtention d'un diplôme.

Attention : Les trimestres d'études sont rachetables à la CNBF seulement si la CNBF est le premier régime d'affiliation après l'obtention du dernier diplôme.

- Les stages d'études en entreprise. La demande doit être présentée dès lors que l'affilié a au moins atteint l'âge de 25 ans et au plus tard le 31 décembre de l'année civile du 30^{ème} anniversaire ;
- Des périodes de pratique de sport à haut niveau ;
- Des périodes en tant que membre délibérant ou délégué d'une collectivité territoriale (commune, département, région, COM).

Attention : Ces trois derniers rachats sont à effectuer auprès du Régime Général des Salariés et non de la CNBF.

Barème du rachat de trimestres en euros

Age	Coût Option 1 du rachat*	Coût Option 2 du rachat*	Age	Coût Option 1 du rachat*	Coût Option 2 du rachat*
20	1 067 €	1 581 €	44	2 807 €	4 160 €
21	1 096 €	1 625 €	45	2 899 €	4 295 €
22	1 126 €	1 669 €	46	2 991 €	4 432 €
23	1 157 €	1 715 €	47	3 083 €	4 569 €
24	1 219 €	1 806 €	48	3 175 €	4 705 €
25	1 282 €	1 900 €	49	3 268 €	4 843 €
26	1 347 €	1 997 €	50	3 360 €	4 979 €
27	1 415 €	2 096 €	51	3 452 €	5 116 €
28	1 484 €	2 199 €	52	3 544 €	5 252 €
29	1 555 €	2 304 €	53	3 636 €	5 388 €
30	1 628 €	2 412 €	54	3 726 €	5 522 €
31	1 703 €	2 523 €	55	3 817 €	5 656 €
32	1 779 €	2 637 €	56	3 906 €	5 788 €
33	1 858 €	2 753 €	57	3 994 €	5 919 €
34	1 937 €	2 871 €	58	4 081 €	6 048 €
35	2 019 €	2 992 €	59	4 167 €	6 175 €
36	2 102 €	3 115 €	60	4 251 €	6 300 €
37	2 186 €	3 240 €	61	4 334 €	6 422 €
38	2 272 €	3 367 €	62	4 415 €	6 543 €
39	2 359 €	3 495 €	63	4 314 €	6 393 €
40	2 447 €	3 626 €	64	4 208 €	6 236 €
41	2 535 €	3 757 €	65	4 097 €	6 072 €
42	2 625 €	3 890 €	66	3 982 €	5 901 €
43	2 716 €	4 024 €	<i>*Voir plus haut la différence entre les deux options</i>		

Conditions favorables pour les jeunes de 30 à 40 ans

NB : Un abattement forfaitaire est appliqué pour un rachat portant sur une période d'études en formation initiale, dans la limite de quatre trimestres. La demande doit être présentée dès lors que l'affilié a au moins atteint l'âge de 30 ans et au plus tard le 31 décembre de l'année civile de son 40^{ème} anniversaire.